

FICHE PRATIQUE

BAC DE RETENTION (FICHE TECHNIQUE)

Public

Bureau d'études, Entreprises du BTP, Maître(esse) d'ouvrage, Maîtres d'oeuvre

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser sur les impacts d'un chantier et proposer la mise en oeuvre de prévention.

Contenu

I. Contexte

Des pollutions du sol peuvent être générées sur les chantiers. Elles proviennent :

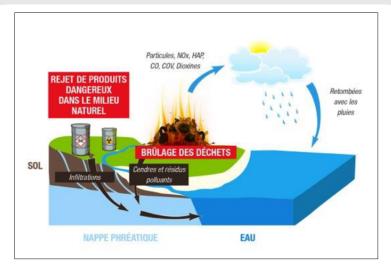


- de rejets « volontaires » d'eaux souillées par les laitances. Voir la fiche technique Bassin de décantation des laitances de béton,
- de déversements accidentels(hydrocarbures, huiles, produits chimiques,...) dus à erreurs de manipulation ou des problèmes mécaniques. Voir la fiche Kit anti-pollution,
- de fuites de contenants(bidons, fûts, groupes électrogènes) et/ou d'erreurs de manipulation.

II. Risques liés aux fuites de contenants et erreurs de manipulation

Les milieux naturels sont reliés. Les produits dangereux rejetés sur le sol ou dans les cours d'eau s'infiltrent jusqu'à la nappe phréatique qui alimente les cours d'eau.

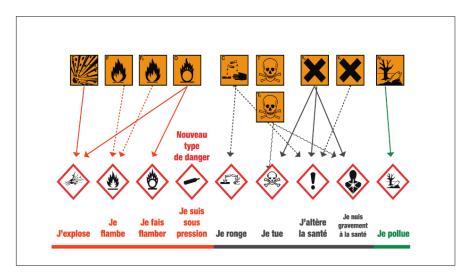




III. Prévenir les pollutions liées aux fuites et erreurs de manipulation

Le bac de rétention constitue la **première barrière de sécurité** suite à un **accident matériel**(contenants usés ou endommagés) ou une **négligence humaine**(contenants renversés lors de la manipulation et petits déversements lors des déstockages).

Si les produits sont de nature différente, il faut vérifier s'ils sont compatibles et peuvent être stockés ensemble. En effet, le mélange de certains produits entre eux peut s'avérer dangereux : dégagement de vapeur, modification des propriétés de corrosion, etc.



IV. Solutions

Les produits dangereux doivent être étiquetés et stockés sur un bac de rétention couvert.



Les produits dangereux récupérés dans le bac de rétention sont des déchets dangereuxqu'il faut traiter

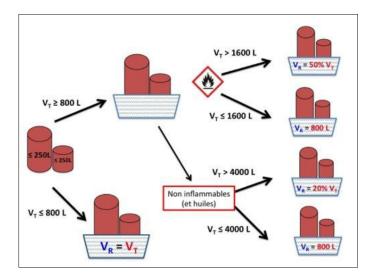




dans des filières spécialisées.

Il est important de consulter et conserver les**fiches de données sécurité (FDS)**de chaque produit. Elles informent sur les procédures d'urgence si le produit se déverse sur les travailleurs ou dans l'environnement et si les produits sont compatibles ou non (voir la fiche technique concernant les produits et déchets dangereux).

V. Recommandations pour le choix du volume du bac

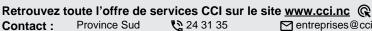


Volume des bacs de rétention pour des contenants de volume inférieur à 250L. (Source : arrêté du 2 février 1998)

VT = Volume Total des contenants sur le bac de rétention VR = Volume du bac de Rétention

Pour un volume total supérieur à 800L, les recommandations sont fonction du produit et du volume stocké (inflammable ou non).





Province Nord

